

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-169****SEANCE DU 12 OCTOBRE 2020**

FB/AP/LN n° 2020/05

Objet de la délibération :CESSION D'UNE PARCELLE BATIE
CADASTREE
SECTION AE 101
A M. JULIEN LAFOND-LAUMOND
& MME LAURA FREDDUCCI

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**Présents : **27**Pouvoirs : **02**Votants : **29**Date de la convocation :
6/10/2020

L'an deux mille vingt, le douze octobre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaients présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :DOKOUROFF Sonia, pouvoir à HABEGGER Christine
AMELOT Thomas, pouvoir à EVENO Patricia

Secrétaire de séance : Anne PONÇON



Le Conseil municipal,

VU l'article L2241-1 du Code de Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;**VU** l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil ;**VU** l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la passation des actes ;**VU** la délibération du 14 septembre 2020 décidant la relance par tous les moyens utiles de la vente de la maison du 10 place du Change sur une mise à prix 213 000 € ;**CONSIDERANT** l'estimation de France Domaine en date du 20 septembre 2019 du bien communal situé 10 place du Change à Epernon cadastré section AE n° 101, surface de terrain de 238 m², surface de plancher de 109 m², valeur estimée à 213 000 € H.T.**CONSIDERANT** l'annonce parue dans « le Bon coin » en date du 17 septembre 2020, relayée sur le site internet de la ville.**CONSIDERANT** la proposition financière faite par Madame Laura FREDDUCCI et Monsieur Julien LAFOND-LAUMOND d'acquérir la parcelle AE 101, appartenant à la commune, située 10 place du Change, d'une superficie totale de 238 m² pour une valeur de 195 000 € H.T.,

Soit :

AE 101	238 m ²	195 000,00 €
--------	--------------------	--------------

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver ladite cession et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Sur l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité atteinte de ses membres présents et représentés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20201012-D2020_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2020

Affichage : 14/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation





2020-170

VOTANTS : 29	POUR : 29	ABSTENTIONS :	CONTRE :
---------------------	------------------	----------------------	-----------------

- **APPROUVE** la cession de la parcelle bâtie AE 101, situées 10 place du Change, d'une superficie totale de 238 m² pour une valeur de 195 000 € H.T.
- **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Epernon, le 12 octobre 2020

Le Maire,
F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20201012-D2020_10_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2020

Affichage : 14/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

